

### **Conservatoire de Clermont-Ferrand**

Conservatoire à Rayonnement Régional

3 rue Maréchal Joffre

63000 Clermont-Ferrand

Tél : 04 73 42 37 07

Courriel : [solarite-absence@ville-clermont-ferrand.fr](mailto:solarite-absence@ville-clermont-ferrand.fr)

### **Collège Jeanne d'Arc**

40, Avenue de Grande-Bretagne

63037 Clermont-Ferrand cedex 1

Tél : 04 73 92 66 10

Courriel : [ce.0631410R@ac-clermont.fr](mailto:ce.0631410R@ac-clermont.fr)

## **DESCRIPTIF & DÉMARCHES A SUIVRE**

**2022-2023**

### **CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE**

**6<sup>ème</sup>**

### **Un enseignement artistique organisé dans le temps scolaire**

#### **HISTORIQUE**

Les classes à horaires aménagés « musique » du Collège Jeanne d'Arc s'inscrivent dans le cadre des classes créées en 1966 à la suite d'une concertation entre les deux Ministères de tutelle, à savoir le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de la Culture, pour leurs enseignements respectifs. (Nouvel arrêté du 22 juin 2006 modifiant les circulaires interministérielles n° 86-097 du 3 mars 1986 et n° 2002-165 du 2 août 2002).

#### **OBJECTIFS**

Permettre aux élèves des collèges, dont la motivation pour les études musicales est importante, de développer des compétences affirmées en musique tout en continuant normalement leurs études d'enseignement général.

#### **RESPONSABILITÉS**

Le projet global est assuré sous la double responsabilité :

- du Ministère de l'Éducation nationale : au Collège Jeanne d'Arc sous la responsabilité du Principal(e)
- du Ministère de la Culture : au Conservatoire de Clermont-Ferrand sous la responsabilité du Directeur.

## COÛT DES ÉTUDES

Les classes à horaires aménagés musique (CHAM) sont intégralement prises en charge par Clermont Auvergne Métropole. Seuls les frais de dossier et de reproductions de partitions sont à régler.

À l'exception du piano, les instruments peuvent être loués à l'APECAPI (association des parents d'élèves du conservatoire). **Les élèves souhaitant pratiquer le piano sont tenus de disposer chez eux d'un instrument personnel (c'est à dire un véritable piano, et non un clavier électronique ou un synthétiseur).** L'achat des partitions travaillées et de certains accessoires (becs, embouchures, cordes...) reste à la charge des familles.

## ADMISSIONS

L'admission dans ces classes se fait normalement à l'entrée de la 6<sup>ème</sup>.

Toutefois, et dans la limite des places disponibles au sein des classes du collège et du conservatoire, des admissions en cours de cursus en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> peuvent être prononcées.

# FONCTIONNEMENT DES CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE AU COLLÈGE

## L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL AU COLLÈGE

Les élèves des classes à horaires aménagés poursuivent leur scolarité de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> avec des programmes identiques à ceux des autres élèves de collège, en bénéficiant d'un emploi du temps adapté qui libère au minimum deux demi-journées par semaine. Parallèlement, dans le maintien du programme officiel, l'horaire peut être allégé dans certaines disciplines.

Afin de ne pas surcharger les horaires scolaires, et pour des raisons d'organisation, les élèves n'ont pas le choix de toutes les options.

Un représentant du Conservatoire de Clermont-Ferrand est présent aux conseils de classes. Il se réfère aux appréciations portées sur le bulletin de l'élève par les enseignants du Conservatoire.

La scolarité globale de l'élève, tant scolaire que musicale, est examinée lors de ces conseils.

En cas d'abandon en cours de scolarité de l'option musique, ou en cas de manque de motivation dûment constaté par les enseignants (activités artistiques ou enseignement général), l'élève pourrait ne pas être maintenu en classe à horaires aménagés et rejoindre à la fin de l'année scolaire le collège de son secteur. Cette décision ne peut intervenir qu'en fin d'année. Aucun abandon ne sera accepté en cours d'année scolaire sauf pour raison médicale grave ou situation exceptionnelle évaluée par les responsables des deux établissements.

# **LES ÉTUDES MUSIQUE AU COLLÈGE ET AU CONSERVATOIRE**

## **ACTIVITÉS ARTISTIQUES HEBDOMADAIRES**

Le temps consacré aux activités artistiques est d'environ 7 heures de musique par semaine (collège et conservatoire).

L'enseignement comprend différentes activités : l'éducation musicale, le chant choral, la formation musicale, la formation instrumentale en groupe restreint, les ateliers (MAO, gravure, improvisation, etc.), et les pratiques collectives ou orchestrales **programmées hors temps scolaire** et faisant partie intégrante de leur cursus musical.

De plus les élèves peuvent être amenés à participer à des activités (auditions, concerts, rencontres avec des artistes...) **programmées hors temps scolaire** et faisant partie intégrante de leur cursus musical.

Comme pour les élèves à cursus traditionnel, les élèves devront suivre tous les ans au moins 3 spectacles de la saison du conservatoire.

## **NIVEAUX RECOMMANDÉS**

**En formation musicale** : le niveau recommandé à l'entrée en 6<sup>ème</sup> étant l'entrée en second cycle, le niveau d'un élève admis directement en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> devra correspondre au niveau atteint par un élève entrant en 6<sup>ème</sup> avec le niveau souhaité et ayant poursuivi une scolarité normale.

**En instrument** : pour être admis en 6<sup>ème</sup>, il est souhaitable que l'élève ne soit pas débutant dans sa pratique. Pour être admis directement en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup>, le niveau devra correspondre au niveau atteint par un élève entrant en 6<sup>ème</sup> avec le niveau souhaité et ayant poursuivi une scolarité normale.

## **ORGANISATION DES COURS**

La majeure partie des cours dispensés par le Conservatoire a lieu durant les demi-journées libérées par le collège.

Certains cours et notamment **les pratiques collectives ainsi que certains projets ponctuels, peuvent toutefois être programmés hors temps scolaire.**

## **CURSUS**

La progression et les objectifs des classes à horaires aménagés sont les mêmes que ceux des autres cursus d'études musicales du Conservatoire.

L'enseignement est organisé en cycles. La durée de chaque cycle est de 4 ans pour les deux premiers et de 3 ans pour le dernier suivant le rythme d'acquisition de chaque enfant.

## **L'ÉVALUATION ET LE PASSAGE DE CYCLE AU CONSERVATOIRE**

L'évaluation des élèves du conservatoire est faite tout au long de l'année (contrôle continu, appréciations trimestrielles, évaluations techniques), la fin de cycle donne lieu à un examen devant un jury extérieur.

# PROCÉDURES D'ADMISSION

Le dossier de candidature est accessible sur le site du Conservatoire au lien internet <https://www.clermontmetropole.eu/bouger-se-divertir/le-dynamisme-culturel/conservatoire-emmanuel-chabrier/inscription-et-admission/>, rubrique « CHAM 2022 6ème » et devra être adressé :

- Soit par mail à [scolarite-crr@clermontmetropole.eu](mailto:scolarite-crr@clermontmetropole.eu)
- Soit par courrier postal accompagné de 2 enveloppes timbrées \* à votre adresse au :

**Conservatoire à Rayonnement Régional Emmanuel Chabrier**  
**3 rue Maréchal-Joffre**  
**63000 CLERMONT-FERRAND**

*\* une enveloppe timbrée à votre adresse postale pour l'accusé de réception de votre dossier complet tenant lieu de convocation aux épreuves d'admission, et une enveloppe timbrée à votre adresse postale pour la réponse à l'admission en classe à horaires aménagés.*

**Le dossier de candidature est à adresser avant le : vendredi 15 avril 2022**

## Le dossier de candidature comprend :

- **Le document n°1 - Fiche d'inscription et lettre de motivation**

- **Le document n°2 - Fiche d'évaluation scolaire**

Elle permet d'évaluer l'aptitude de l'élève dans les activités collectives, son appétence pour les activités musicales et sa capacité à suivre l'enseignement général sans renforcement horaire.

- **Le document n°3 - Fiche d'évaluation des pratiques musicales**

Ce document ne concerne que les élèves qui suivent déjà une scolarité musicale ailleurs qu'au Conservatoire E. Chabrier. (Les élèves du Conservatoire seront évalués en interne par leurs enseignants).

## Accusé de réception

Les familles reçoivent un accusé de réception dès que le dossier est complet.

Cet accusé de réception tient lieu également de convocation aux épreuves d'évaluation.

**Si vous n'avez pas reçu d'accusé de réception à la date du 15 avril 2022 contactez**

Madame Esparcieux, responsable des dossiers, au Conservatoire :

tél : 04 73 42 37 07

mail : [pfesparcieux@ville-clermont-ferrand.fr](mailto:pfesparcieux@ville-clermont-ferrand.fr)

## ÉVALUATIONS

**Celles-ci se dérouleront le :**  
**Samedi 21 mai 2022**

Elles permettent de vérifier les aptitudes artistiques de l'enfant.

Les élèves sont convoqués pour être évalués par les enseignants du conservatoire.

## DÉCISION

Les élèves non retenus par le Conservatoire seront informés dans les 15 jours après les tests d'admission.

Puis, une commission se réunira au mois de juin pour prononcer l'admission définitive des élèves à partir de leur dossier. Cette commission se tiendra après les évaluations (voir procédures d'admission). Présidée par le Directeur Académique, elle est en outre composée du principal du Collège Jeanne d'Arc et du Directeur du Conservatoire de Clermont-Ferrand. La décision de cette commission est sans appel.

Selon le mode de communication choisi lors du dépôt du dossier de candidature, un mail ou un courrier donnant l'acceptation ou non de votre enfant en CHAM sera envoyé au plus tard en **juin 2022**.



### **Conservatoire de Clermont-Ferrand**

Conservatoire à Rayonnement Régional  
3 rue Maréchal Joffre  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél : 04 73 42 37 07  
Courriel : [scolarite-absence@ville-clermont-ferrand.fr](mailto:scolarite-absence@ville-clermont-ferrand.fr)

**DOCUMENT N° 1**

### **Collège Jeanne d'Arc**

40, Avenue de Grande-Bretagne  
63037 Clermont-Ferrand cedex 1  
Tél : 04 73 92 66 10  
Courriel : [ce.0631410R@ac-clermont.fr](mailto:ce.0631410R@ac-clermont.fr)

## **DEMANDE D'ADMISSION**

**2022-2023**

## **CLASSES À HORAIRES AMENAGES MUSIQUE**

**6<sup>ème</sup>**

**Nom du candidat :**

**Prénom :**

Date de naissance :

Sexe :

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

**Nom et adresse de l'établissement scolaire fréquenté pendant l'année scolaire 2021/2022 :**

**Tournez SVP**

## **Motivations :**

*En quelques lignes, **donner les motivations** qui vous amènent à demander l'inscription de votre enfant en CHAM et l'expérience du candidat :*

Fait à

le

Signature des parents :



**DOCUMENT N° 2**

**CONSERVATOIRE E. CHABRIER**  
Conservatoire à Rayonnement Régional  
3 rue Maréchal-Joffre - 63000 CLERMONT-FERRAND  
**Tél.** : 04.73.42.37.07  
**Courriel** : [scolarite-absence@ville-clermont-ferrand.fr](mailto:scolarite-absence@ville-clermont-ferrand.fr)

**2022 - 2023**

**Collège Jeanne d'Arc**  
40 avenue de Grande-Bretagne  
63037 Clermont-Ferrand  
**Tél.** : 04.73.92.66.10  
**Courriel** : [ce.0631410R@ac-clermont.fr](mailto:ce.0631410R@ac-clermont.fr)

**FICHE D'ÉVALUATION SCOLAIRE**  
**(de l'année 2021 - 2022)**  
**CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE**  
**6<sup>ème</sup>**

Cette fiche est à remplir par le Directeur de l'école, le Professeur de CM2 et éventuellement le musicien intervenant.

**Nom de l'élève :**

**Prénom :**

**Établissement scolaire :**

**ATTITUDE DANS LES ACTIVITÉS ARTISTIQUES PROPOSÉES EN CLASSE**

*(Préciser la nature de l'activité)*

**QUALITÉS DOMINANTES DE L'ÉLÈVE EN CLASSE**

**APPRÉCIATION GLOBALE ET AVIS CIRCONSTANCIE DU PROFESSEUR DE CM2**

**APPRÉCIATION ET AVIS DE L'INTERVENANT EN ÉDUCATION MUSICALE**

Nom du Directeur :

Cachet de l'établissement :



**Conservatoire de Clermont-Ferrand**  
Conservatoire à Rayonnement Régional  
3 rue Maréchal Joffre  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél : 04 73 42 37 07  
Courriel : [scolarite-absence@ville-clermont-ferrand.fr](mailto:scolarite-absence@ville-clermont-ferrand.fr)

**Collège Jeanne d'Arc**  
40, Avenue de Grande-Bretagne  
63037 Clermont-Ferrand cedex 1  
Tél : 04 73 92 66 10  
Courriel : [ce.0631410R@ac-clermont.fr](mailto:ce.0631410R@ac-clermont.fr)

**NE CONCERNE PAS LES ÉLÈVES INSCRITS  
AU CONSERVATOIRE  
EN 2021-2022**

**FICHE D'APTITUDE  
2022 - 2023**

**CLASSES À HORAIRES AMENAGES MUSIQUE**

**6<sup>ème</sup>**

L'enfant ayant déjà une pratique musicale, cette fiche sera remplie par le directeur de l'école de musique où l'enfant est inscrit, en collaboration avec les professeurs de formation musicale et d'instrument (ou à défaut par son professeur privé).  
(Utiliser au besoin le verso de cette fiche pour des commentaires complémentaires).

**Nom de l'élève :**

**Prénom :**

**École de musique fréquentée en 2021-2022 :**

**1 – Formation musicale :**

Nom du professeur :

Niveau de l'élève :

Nombre d'années de pratique :

Avis du professeur (*motivation de l'élève pour la musique, capacité de travail, autonomie musicale...*) :

## **2 – Instrument pratiqué :**

Nom du professeur :

Niveau de l'élève :

Nombre d'années de pratique :

Avis du professeur (*motivation de l'élève pour la musique, capacité de travail, autonomie musicale...*) :

---

## **3 – Éventuellement, 2<sup>ème</sup> instrument pratiqué :**

Nom du professeur :

Niveau de l'élève :

Nombre d'années de pratique :

Avis du professeur (*motivation de l'élève pour la musique, capacité de travail, autonomie musicale...*) :

---

## **4 – Autre discipline pratiquée (*chorale, musique d'ensemble, danse ...*)**

Discipline :

Nom du professeur :

Niveau de l'élève :

Nombre d'années de pratique :

Avis du professeur (*motivation de l'élève pour la musique, capacité de travail, autonomie musicale...*) :

**5 – Nom du directeur :**

Avis du directeur

**Cachet de l'établissement :**

---

***Champ libre pour compléments :***